

UE/Mercosur

Septembre
2010

Recommandations MEDEF



Négociations pour un accord de libre-échange

entre l'Union Européenne et le Mercosur

Proposer

Le MEDEF se félicite de la reprise des négociations d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, jugé très important par les entreprises françaises.

Le potentiel d'accroissement de nos exportations de biens et services vers les pays Mercosur est évident. Les pays du Mercosur représentent un marché très dynamique et en pleine croissance. Il est important que les entreprises européennes et françaises puissent y avoir un meilleur accès et y investir davantage.

Le MEDEF appelle donc à une meilleure prise en compte des considérations économiques dans ces négociations, possible à travers un juste équilibre entre les intérêts des différents secteurs de notre économie.

Les droits de douane et les procédures d'importation ont été les plus souvent cités par les entreprises françaises comme barrières aux échanges avec cette région. Elles rappellent néanmoins l'importance de conclure un accord ambitieux, qui concerne tant les biens industriels que les services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics, les règles d'origine, les barrières tarifaires et non tarifaires et le règlement des différends.

Le MEDEF considère que l'offre du Mercosur de 2004 doit être considérablement améliorée dans tous ces domaines.

Analyse des barrières par secteurs

Automobile

Le secteur souhaite :

- un démantèlement rapide sur les pièces (celles-ci devront être définies avant l'entrée en vigueur de l'accord) voire immédiat pour les pièces non produites dans la région Mercosur ;
- un démantèlement plus lent sur les véhicules légers (voitures particulières et véhicules utilitaires légers) ;
- des règles d'origine conformes au protocole standard de l'UE ; il faudrait pouvoir envisager leur alignement sur le futur protocole SPG ;
- s'agissant d'un accord de bloc à bloc, l'intégration régionale du Mercosur devra être réalisée.

Textile et habillement

La décision du Mercosur (septembre 2007) d'augmenter les droits de douane dans ce secteur limite la dynamique d'exportations françaises vers ces pays, notamment sur deux produits clés : les fils à haute ténacité et les non tissés.

Concernant les barrières non tarifaires, le secteur évoque notamment :

- la lourdeur de la procédure de demande de licence d'importation SISCOMEX au Brésil (81 données à fournir) ;
- la propriété intellectuelle, avec des problèmes de mise en œuvre de la législation par les juridictions au Brésil et protection insuffisante en Uruguay ;
- les difficultés liées au régime de licences « non automatiques » en Argentine ;
- la déclaration spécifique de conformité en matière d'étiquetage en Argentine et au Paraguay ;

L'offre « textile » du Mercosur de juillet 2004 a été insuffisante, car :

- elle ne portait que sur 75% des produits des chapitres 50 à 63 ;
- la réduction des tarifs s'échelonnait sur une période de 10 ans, ce qui est peu ambitieux face au niveau élevé des droits actuels ;
- l'élimination des obstacles non tarifaires n'était pas présentée comme prioritaire.

Il est donc nécessaire que le Mercosur améliore son offre lors des prochains cycles de négociations.

Agroéquipements

Rencontre des difficultés administratives de dédouanement, mais aussi des difficultés liées aux taux élevés des droits de douane, voire des refus d'importer certains produits, notamment avec l'Argentine (pays viticole et oléicole).

Chimie

Enjeux très importants pour le secteur sur la zone Mercosur, en particulier vers le Brésil, où la capacité d'exportation pourrait être démultipliée si les barrières tarifaires et non tarifaires étaient surmontées dans le cadre d'un accord de libre-échange.

- **Statistiques Import-export** de l'industrie chimique française avec les 4 pays de la zone Mercosur :

Il en ressort que le Brésil est le meilleur partenaire de la zone pour ce secteur. Ce pays est donc une cible très importante pour nos exportateurs.

En valeurs, c'est l'industrie pharmaceutique qui est le leader des exportations vers le Brésil. En volumes, la chimie organique exporte le plus.

- **Les barrières tarifaires aux échanges** demeurent : le Brésil ne fait pas partie de l'accord sectoriel CTHA (Chemical Tariff Harmonization Agreement) qui couvre plus de 80 % des échanges mondiaux de produits chimiques. Sur certains produits chimiques (chapitres SH 28 à 39), le montant des droits de douane peut être de l'ordre de 14 %, sans compter les taxes additionnelles. Ces droits et taxes élevés constituent une première barrière infranchissable qui peut inciter des entreprises européennes à renoncer à exporter vers le Brésil.

Il est donc souhaitable que le Brésil entre dans les négociations d'un nouvel accord sectoriel « chimie » issu des discussions à l'OMC, dans le cadre du Cycle de Doha.

- **Bioéthanol :**

Le bioéthanol destiné à un usage industriel (et non pour fabriquer des biocarburants) est au cœur de ce que l'on appelle « la chimie du végétal ».

C'est une matière première très importante pour notre industrie, avec un potentiel de développement très fort, compte tenu du virage que prend actuellement l'industrie chimique en matière d'utilisation d'agro-ressources en lieu et place des hydrocarbures.

Ainsi, l'éthylène issu du bioéthanol représente-t-il l'avenir d'une partie de cette industrie. Certains Etats membres l'ont compris et orientent déjà leurs investissements vers la création de sites industriels de transformation du bioéthanol pour la chimie, notamment pour fabriquer de l'éthylène.

Les ressources en bioéthanol de l'UE ne pouvant pas couvrir les besoins de son industrie en forte croissance, il est nécessaire de s'approvisionner hors Europe, principalement au Brésil. Or, cela se fait sous le régime douanier de la Transformation Sous Douane (TSD), très contraignante et ne permettant pas une vision à moyen ou long terme.

Une ligne tarifaire spécifique devrait être créée dans le tarif douanier communautaire, permettant de distinguer le bioéthanol à usage industriel, avec un droit de douane à 0 %.

Le bioéthanol reste l'une des rares matières premières soumises à une fiscalité forte à l'importation dans l'UE alors même qu'il est nécessaire pour faire tourner nos usines, et que cela représente l'avenir de ce secteur.

Electrique et électronique

Le secteur souhaite avoir un accès plus large à ces marchés importants, et plus particulièrement à celui du Brésil, qui reste difficile d'accès à cause des droits de douane et des taxes d'effets équivalents (IPI) à caractère protectionniste.

Mécanique

Le secteur souhaite également la baisse des droits de douane dans la région. Les entreprises du secteur de la mécanique soulignent que, malgré l'importante politique de libéralisation qu'a connue le Brésil depuis 1989, certains aspects du cadre de réglementation demeurent problématiques pour les exportateurs européens. Il s'agit notamment des lois brésiliennes en matière d'importation, comme les nombreuses taxes discriminatoires vis-à-vis des exportateurs : « Imposto de Importação » (droits d'importation) ; « Imposto sobre produtos industrializados » (taxe sur les produits industriels) ; ainsi que le « PIS » (taxe sur les ventes de biens et services) et le « Cofins » (taxe de contribution pour le financement de la sécurité sociale). Ces deux dernières peuvent être annulées ou augmentées selon les besoins d'importation du pays.

Santé/pharmacie

- **Droits de douane élevés** : 8 à 10 % pour médicaments du chapitre 30,
- **Taxations indirectes** qui augmentent le coût des produits à l'importation. Cela concerne tous produits et matériels médicaux.
- **Beaucoup trop de lignes tarifaires dans le Mercosur** : 145 lignes au 3004 (les médicaments dosés ou conditionnés pour la vente au détail) contre 8 dans l'UE. Les lignes tarifaires des médicaments renvoient à des principes actifs des chapitres de la chimie, ce qui rend le classement très complexe et renforce l'insécurité juridique. La seule position 2933 (composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement qui représente une position où sont classés nombre de principes actifs), comporte environ 242 lignes contre 114 dans l'UE.
- **Nombreux flux intrazone Mercosur** dans les activités de santé qui subissent des droits de douane en plus de ceux appliqués à l'entrée de la zone.
- **Règles d'origine complexes dans toute la zone Amérique latine** : il serait bon de s'inspirer du cas Mexique pour proposer des règles communes.

Nucléaire

Le secteur rencontre les barrières suivantes :

- **Droits de douane et taxes d'effet équivalent très élevés** : l'élimination des barrières tarifaires (droits de douane et taxes à effet équivalent) à l'entrée sur les marchés brésilien et argentin pour les matières nucléaires, les réacteurs nucléaires et leurs composants est souhaitable.

Les droits consolidés (i.e. les plafonds au titre des engagements OMC) demeurent très importants : 35% (les droits appliqués seraient inférieurs, moitié moins élevés, n'en demeurant pas moins une sérieuse barrière à l'entrée).

Lorsqu'une entreprise étrangère contractante opte pour une importation (au détriment d'un industriel local affirmant être capable de réaliser une prestation similaire), elle peut de plus se voir imposer des taxes d'effet équivalent très élevées.

- **Pratique discriminatoire des compensations (offsets), comme condition d'attribution de marchés publics civils** (les contrats annexes doivent alors être réalisés avant la signature du contrat principal). D'où l'opportunité d'inclure à l'accord une clause qui prendrait la forme suivante :

Compensation : «Dans la qualification et la sélection des fournisseurs, produits ou services, ou dans l'évaluation des soumissions et l'adjudication des marchés des biens d'équipements, les entités n'imposeront, ne demanderont, ni n'envisageront d'opérations de compensation¹ .»

- **Règles d'origine dans le secteur nucléaire :** il serait souhaitable d'éviter tout appendice/annexe sur les règles d'origine applicables aux réacteurs et équipements nucléaires.

- **Visas :** il est important de garantir que les formalités d'entrée au Brésil d'ingénieurs et techniciens soient les plus simples possibles (notamment pour les opérations de maintenance des centrales). Un accord signé entre le Brésil et l'Allemagne donne le bénéfice du visa officiel aux Allemands venant travailler au Brésil sur un projet nucléaire. Il serait utile de bénéficier de facilités similaires pour les ressortissants français.

- **Conditions d'investissement dans le secteur uranifère :** l'exportation d'uranium est interdite au Brésil. La production brésilienne est exclusivement destinée aux besoins brésiliens. La commercialisation de l'uranium est un monopole du groupe public INB, dont la législation prévoit qu'il reste majoritaire dans tout projet d'exploitation. Les conditions d'investissement étranger (dans l'exploration et l'exploitation) sont très restrictives. Une libéralisation de ce régime pourrait intervenir à terme, mais le sujet demeure très sensible politiquement.

En Argentine, il n'existe pas de restrictions au niveau fédéral, mais à celui des provinces auxquelles la Constitution confère de larges pouvoirs (sur les conditions d'exploitation par exemple).

Bâtiment et travaux publics

Les principaux sujets pour ce secteur demeurent l'accès aux marchés publics (niveau fédéral et états fédérés), les conditions de détachement des personnels expatriés (cf. le nucléaire), les obligations d'offsets/compensation, les conditions d'établissement de filiales (% de participation locale, montant de capitalisation de la société, etc.), et la protection de la propriété intellectuelle et industrielle.

¹ «Les opérations de compensation dans les marchés publics sont des mesures utilisées pour encourager le développement local ou améliorer la balance des paiements au moyen de prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine nationale, de l'octroi de licences pour des technologies, de prescriptions en matière d'investissement, d'échanges compensés ou de prescriptions similaires». Cette définition est celle de l'article XVI de l'accord plurilatéral sur les Marchés Publics, AMP, 1994